

portant nomination et promotion
à titre exceptionnel et étranger
dans l'Ordre National du Bénin

Le Président de la République
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- Vu l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
Vu le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
Vu le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement, modifié par le Décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
Vu la Loi n° 65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, instituant l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
Vu le Décret n° 72-72 du 4 Avril 1972, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
Vu le Décret n° 72-73 du 4 Avril 1972, portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
Sur proposition du Camarade Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

Article 1er. -- Est nommé et élevé, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang du 28 Décembre 1978 :

A la Dignité de Grand Officier

Mr Claude CHEYSSON
Commissaire au Développement
des Communautés Européennes.

.../...

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel. -

Fait à Cotonou, le 22 Janvier 1979

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

MATHIEU KEREKOU

Pr Le Grand Chancelier de l'O.N.B.,
Le Grand Chancelier Adjoint :

S. D O D D E

AMPLIATIONS : PR 8, CC/FRPB 4, CNR 4, MINISTRES 15, GRDE CHANC. 20
CS 4, SGG 4, IGE et Sections.4, Procureur GE 4,
EMG/FAP 6, CAB/MIL. 4, DFE 2, INSAE 2, DCCT 1,
SPD 1, ONEPI 2, JORPB 2, Intéressé 1.